

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

DECRET N° 96-62 du 20 Janvier 1996
Portant nomination de Monsieur (MAPAKOU Joseph)
en qualité de Coordonnateur de l'Inspection Générale d'Etat

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires des certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 82-202 du 20 février 1982 portant extension et revalorisation de l'indemnité de suggestion particulière accordée au personnel de l'Inspection Générale d'Etat ;

Vu le décret n° 92-926 du 10 novembre 1992 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le décret n° 96-7 du 9 janvier 1996 portant réorganisation de l'Inspection Générale d'Etat.

DECRETE :

Article premier : Monsieur MAPAKOU Joseph, Inspecteur Principal du Trésor est nommé Coordonnateur de l'Inspection Générale d'Etat, cumulativement avec ses fonctions d'Inspecteur Général des Finances.

Article 2 : Monsieur MAPAKOU Joseph percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise des fonctions de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 20 Janvier 1996

Par le Président de la République,
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Professeur Pascal LISSOUBA